



DÉCISION MUNICIPALE

**N° 41 / 2022
DU 13 JUILLET 2022**

MISE À DISPOSITION DE L'AMPHITHÉÂTRE JEAN MONNET PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR UNE CONFÉRENCE "HABITAT INCLUSIF ET PARTAGÉ EN MAYENNE3 DANS LE CADRE DES SEMAINES D'INFORMATION EN SANTÉ MENTALE

Nous, maire de la ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'arrêté n° 23 / 2021 en date du 10 mai 2021 portant délégation de signature à Fabrice Martinez, directeur général des services,

Considérant que chaque année, la santé mentale et les actions de prévention qui s'y attachent sont déclinées lors des Semaines nationales d'Information sur la Santé Mentale (SISM) qui se déroulent sur tout le territoire durant le mois d'octobre,

Que ses semaines sont portées par une coordination nationale regroupant un certain nombre d'associations qui œuvrent dans le champ de la santé mentale, de fédérations de professionnels et/ou d'usagers, d'instances en santé publique...,

Qu'en Mayenne, un collectif existe depuis plusieurs années et la dynamique locale permet la mise en place d'actions d'information et de prévention diverses qui se déclinent sur tout le département et cible largement les publics,

Que dans le cadre des Semaines d'Information en Santé Mentale, le collectif Santé Mentale 53 souhaite organiser une conférence sur le thème de l'habitat inclusif et partagé en Mayenne le mercredi 12 Octobre prochain,

Que la ville, partenaire de ce collectif, a sollicité du Département de la Mayenne, la mise à disposition de l'amphithéâtre Jean Monnet, pour l'organisation de cette conférence,

Qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition au profit de la ville de Laval,

DÉCIDONS

Article 1er

La mise à disposition de l'amphithéâtre Jean Monnet par le Département de la Mayenne au profit de la ville de Laval pour l'organisation de la conférence sur le thème de l'habitat inclusif et partagé en Mayenne, le mercredi 12 octobre 2022, de 13 h 30 à 17 h 00, dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale.

Article 2

Cette mise à disposition au profit de la ville de Laval est consentie à titre gracieux.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention afférente.

Article 4

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 5

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,

Signé : Fabrice Martinez